EXEMPLAIRE REMIS À L'USAGER

AUTOVISION
CONTROLE TECHNIQUE AUTOMOBILE

N° d'imprimé : F061801247

PROCÈS-VERBAL DE CONTRÔLE TECHNIQUE

NATURE DU CONTRÔLE	(3) DATE DU CONTRÔLE	N° DU PROCÈS-VERBAL
Contrôle technique périodique	20/06/2024	24212189

(7) RÉSULTAT DU CONTRÔLE

Favorable

(8) LIMITE DE VALIDITÉ DU CONTRÔLE RÉALISÉ

19/06/2027

NATURE DU PROCHAIN CONTRÔLE

Contrôle technique périodique

IDENTIFICATION DU CENTRE DE CONTRÔLE

N° D'AGREMENT : **S006F167**

(9) RAISON SOCIALE :
S.E.C.A.A.V 85

(3) COORDONNÉES :
13 AVENUE CLEMENT MASSIER

06220 GOLFE-JUAN
04.93.63.09.09

(9) IDENTIFICATION DU CONTRÔLEUR

NOM ET PRENOM : non renseignés
N° D'AGREMENT : 006F0245
SIGNATURE :

IDENTIFICATION DU VÉHICULE

(2) Immatriculation et pays	Date d'immatriculation	Date de 1ère mise en circulation
CS-966-WP (F)	16-04-2013	16-04-2013

Marque	Désignation commerciale
YAMAHA	YP125RA

(1) N° dans la série du type (VIN)	(5) Catégorie internationale	Genre
VG5SE644000004139	L3e	MTL

Type/CNIT	Energie
L3EYAMML000Y381	ES

Document(s) présenté(s)

Certificat d'immatriculation

(4) KILOMÉTRAGE RELEVÉ

31905

INFORMATIONS SUR LE CONTRÔLE TECHNIQUE DÉFAVORABLE

(6) DÉFAILLANCES ET NIVEAUX DE GRAVITÉ

Défaillances mineures

1.1.8.a.6. TAMBOURS DE FREIN, DISQUES DE FREIN : Disque ou tambour légèrement usé (AV)

4.7.1.a.6. DISPOSITIF D'ÉCLAIRAGE DE LA PLAQUE D'IMMATRICULATION ARRIÈR Dispositif défaillant (AR)

Les références à l'arrêté du 18 juin 1991 modifié présentes au verso de ce procès-verbal sont à remplacer par l'arrêté relatif au contrôle technique des véhicules motorisés à deux ou trois roues et quadricycles à moteur.

MESURES RÉALISÉES ET VALEURS LIMITES CORRESPONDANTES

Émissions à l'échappement

CO Ralenti(≤0.5%) 0.19% CO Accéléré(≤0.3%) 0.07%

CT RG VL 060 500 001 - 10/23 ☆